



## Demande de renseignement

-----  
Par coral

la propriétaire de mon logement, sur le bail de location a rayé la mention 1 mois de caution, pour mettre 2 mois.

j ai donc payé 2 mois.

aujourd'hui je suis en retraite et avec du retard dans les dossiers du à un changement de département je n'ai pas encore touché de retraite.

je lui ai donc demandé de prendre un mois de caution pour ce mois-ci, elle refuse .

quelle légalité il y a-t-il dans cela ?

je vous remercie

coral

-----  
Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement